

## **Développement de méthodes non biocides de protection du bois - Alternatives à l'utilisation des biocides classiques?**

**P. GERARDIN, LERMaB**

Le bois est un matériau de construction présentant de nombreux avantages mais qui souffre toutefois d'un inconvénient important lié à sa susceptibilité aux agents de dégradation biologique comme les agents de pourriture. La préservation du bois est donc une nécessité lorsque ce dernier est utilisé dans des conditions où les risques de dégradation sont importants. Traditionnellement, la préservation du bois fait appel à l'utilisation de substances biocides qui, une fois imprégnées dans le matériau, protègent ce dernier des attaques biologiques. Cependant, la prise de conscience générale apparue au cours des dernières années sur la fragilité des écosystèmes et la gestion durable des ressources, a conduit les législateurs à prendre des mesures pour protéger l'environnement. Ainsi, la directive Biocide adoptée par le parlement européen en 1998 n'autorise plus que l'utilisation de certains produits de préservation du bois sélectionnés en fonction de leur innocuité. C'est dans ce contexte qu'est apparu, au cours des dernières années, un intérêt de plus en plus important pour l'utilisation de nouvelles méthodes de protection du bois, dites « non biocides », basées sur la modification chimique ou thermique du matériau. L'objet de cette présentation est de faire le point sur ces différentes techniques susceptibles de conduire - ou conduisant - d'ores et déjà à des applications commerciales.